

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 240 DORDOGNE

Commune : 261 A MAUZENS-ET-MIREMONT

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013	12,40 %	%	3,14 %	23,45 %	%	12,76 %		
	Taux 2014	10,95 %	%	7,84 %	23,45 %	%	11,99 %		
	Adresse	144 LE BOURG							
	Base	940		940	940		940		
	Cotisation	103		74	220		113	510	
	Adresse	168 LE BOURG							
	Base	157		157	157	157	157		
Cotisation	17		12	37		19	85		
Cotisations 2013	135		34	256		139			
2014	120		86	257		132			
Variation en % ⑦	-11,11 %	%	+152,94 %	+0,39 %	%	-5,04 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2013	103,69 %	%	13,07 %	75,44 %	%	23,10 %		
	Taux 2014	91,60 %	%	31,82 %	75,44 %	%	23,00 %		
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	2		2			3		
	Cotisations 2013	2		-			1		
	2014	2		1			1	4	
Variation en % ⑦	0 %	%	- %	%	%	0 %			
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							X		
Base « Collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		25	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « État » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨			
Références administratives : 240 51 023 004 261 A Z D						Montant de votre impôt :		624	

Vos démarches

⇨ **Par internet :**

impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇨ **Par téléphone :**

Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement

0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ **Sur place :**

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES. LE BUGUE

PL DU PRÉ SAINT LOUIS BP49 24260 LE BUGUE

Tél : 05 53 07 20 99 Courriel : t024004@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 9H/12H-13H/16H SF MER & SAM

• sur le montant de votre impôt :

SIP SARLAT LA CANEDA SAID TERRASSON 26 AVENUE DE SELVES

24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

Tél : 05 53 31 59 70 Courriel : sip.sarlat-la-caneda@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : TLJ SAUF SAMEDI 8H30-12H 13H30-16H ET SUR RENDEZ-VOUS